

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré
se réunira en séance ordinaire en Mairie de DOMAGNÉ

Le 15 décembre 2025 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1) Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2025

Délibérations :

2) Domaine et patrimoine

- Vente d'un local immobilier

3) Institutions et Vie politique

- Modification des statuts de Vitré Communauté relative au réseau de chaleur urbain (RCU)

4) Finances

- Budget de la commune – Décision modificative n°1
- Budget Principal 2026 – Autorisation donnée au maire pour engager et mandater les dépenses avant le vote du budget
- Redevances d'occupation de domaine public 2026
- Demande de remise gracieuse d'un agent
- Demande de subventions amendes de police 2026

5) Personnel :

- Protection Sociale Complémentaire risque santé – Participation employeur
- Modification du règlement intérieur
- Création des emplois non permanents 2026
- Personnel – Création et suppression d'un emploi permanent au service culturel
- Personnel – Modification du temps de travail d'un emploi au service scolaire
- Personnel – Modification du temps de travail d'un emploi au service périscolaire
- Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Informations :

- 6) SMICTOM : présentation du rapport d'activités 2024
- 7) Projet de mutuelle communale
- 8) Téléphonie : évolution des installations Bouygues situées sur la commune
- 9) Projet Valeco : centrale photovoltaïque implantée à Saint Didier
- 10) Travaux et acquisitions : point sur les projets en cours
- 11) Urbanisme : DIA, PC, DT
- 12) Décisions du Maire
- 13) Questions diverses

A Domagné, le 10 décembre 2025

